

## Séance publique du 11 juillet 2005

### Délibération n° 2005-2852

commission principale : finances et institutions

objet : **Convention avec l'Association des biennales - Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de la délibération n° 2004-2044, en date du 12 juillet 2004, du Conseil de Communauté et au vote par une majorité qualifiée des conseils municipaux des cinquante-cinq communes d'une délibération concordante, l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 a rendu effectif le transfert de la compétence de la coordination ou du soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération et notamment à la biennale d'art contemporain.

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, la Communauté urbaine s'est fixée trois objectifs majeurs :

- développer la notoriété et l'image de l'événement au niveau local, national et international,
- accroître le nombre de visiteurs et la sensibilisation du public à l'art contemporain par des actions incitant à la fréquentation des sites de la biennale (conditions d'accueil, communication, événements spécifiques, etc.),
- inscrire la manifestation dans le territoire de l'agglomération et l'élargir au territoire métropolitain. Il s'agit de fédérer les acteurs institutionnels, les acteurs culturels et les artistes contemporains de toutes les disciplines afin d'accroître la scène métropolitaine.

La biennale d'art contemporain comportera, en 2005, trois manifestations qui se dérouleront en parallèle :

#### *La biennale d'art contemporain officielle*

Le commissariat artistique a été confié à messieurs Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans, directeurs du palais de Tokyo à Paris, lieu de ressource et d'échange de la création contemporaine française et internationale.

Ils interrogeront l'expérience de la durée autour d'une soixantaine d'artistes dont les productions offriront un panorama très riche de l'actualité de la création et une originalité toujours renouvelée sur le propos de l'art qu'elles soutiennent.

Avec ses 6 000 mètres carrés, la Sucrière restera l'espace central d'exposition auquel quatre autres lieux seront associés pour atteindre au total 15 000 mètres carrés d'exposition : l'Institut d'art contemporain, le Rectangle, le Musée d'art contemporain et pour la première fois le fort Saint Jean.

Au-delà de l'agglomération lyonnaise, cinq coopérations nationales et internationales sont prévues avec des centres d'art et musées européens : le tramway à Glasgow, le Portikus à Francfort, le PAC à Milan, le Migros à Zurich et le palais de Tokyo à Paris.

Elles permettront de confirmer l'énergie de la scène artistique française et d'accroître la notoriété de la biennale, constituant l'un des meilleurs vecteurs du rayonnement international de notre métropole.

Un plan d'actions sera mis en œuvre pour mieux sensibiliser le grand public à l'art contemporain et permettre une meilleure appropriation des œuvres par les visiteurs.

Les jeunes de moins de dix-huit ans paieront un tarif symbolique (2 €) ou bénéficieront de la gratuité, et ceux de seize à vingt-cinq ans, relevant du champ de compétence de la Région, bénéficieront de la gratuité totale.

Le personnel d'accueil et de gardiennage sera formé sur le contenu artistique.

Des visites guidées seront organisées en fonction du public et notamment pour les handicapés.

#### *Résonances, une manifestation largement amplifiée*

C'est parce que la Communauté urbaine souhaite favoriser la dynamique de la scène régionale que celle-ci a choisi de donner une véritable ambition à la manifestation Résonances, conçue comme une plate-forme destinée à favoriser une synergie entre le public et la création artistique portée par une cinquantaine de lieux.

Les soixante-dix projets et propositions émanant d'initiatives privées ou publiques, informelles ou institutionnelles, se dérouleront dans une quinzaine de communes de la région Rhône-Alpes.

Ils recouvrent le champ tout entier de la création visuelle et ne se limitent pas aux seuls arts plastiques. Ils associent chorégraphies, performances, théâtre, cinéma ainsi que les formes les plus visuelles de la musique et de la littérature.

Du musée d'art moderne de Saint Etienne au centre d'art plastique de Saint Fons, c'est un parcours inédit avec plus de 150 artistes qui sera proposé pendant les trois mois de la biennale.

#### *L'art sur la place, une manifestation à vocation sociale*

Il s'agit d'une manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville : créateurs professionnels et participants amateurs associés dans huit collectifs présenteront, à l'occasion d'un week end, rue de la République, des œuvres collectives.

Chaque collectif prendra en charge un bus qu'il investira, transformera tout en répondant à une thématique en relation avec la biennale.

Une réflexion sur l'opportunité de maintenir la manifestation dans cette forme, au-delà de 2005, est en cours avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Afin de mettre en œuvre les trois manifestations, la Communauté urbaine interviendra financièrement de deux manières :

- elle apportera une contribution financière à l'association des festivals internationaux de Lyon et de Rhône-Alpes dont l'objet social est la création et l'organisation, à Lyon, de la biennale de la danse et d'art contemporain,
- elle engagera elle-même plusieurs actions de communication, spécialement dans le cadre de Résonances (environ 50 000 €).

Dans le cadre de sa compétence, le Sytral organisera des navettes fluviales sur le Rhône pour la desserte des sites de la biennale, durant le week-end. Le montant du service, estimé à 50 000 €, conduira à réajuster d'autant la subvention versée par la Communauté urbaine.

L'objet de cette délibération porte sur le montant de la subvention à verser à l'association des festivals ainsi que sur le contenu de la convention.

Le budget prévisionnel total de la manifestation pour l'association est de 5 945 000 € TTC financés par 4 776 000 € par des fonds publics et pour 1 169 000 € par des recettes de billetterie ou des partenaires privés.

Le ministère de la culture donnera une subvention de 1 498 000 € et la région Rhône-Alpes une subvention de 798 000 €.

Il est proposé que la Communauté urbaine verse une subvention de 2 480 000 €.

Suivant l'avis de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 18 juin 2004, à compter de la date du transfert, un montant de 1 469 073 € sera imputé annuellement sur l'attribution de compensation versée à la ville de Lyon par la Communauté urbaine.

La convention précise, notamment, le programme des actions pour les trois manifestations, associé au budget prévisionnel par poste ainsi que les critères d'évaluation des manifestations ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les termes de la convention à signer avec l'Association des biennales.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cette convention.

**3° - Décide** le versement d'une subvention d'un montant de 2 480 000 € à l'Association des festivals internationaux de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 312 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,